

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement PACTE d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J - Adjoint-e en Gestion Administrative, organisé par l'Université Jean Monnet

Le président de l'Université Jean Monnet,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de recrutements PACTE d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J - Adjoint-e en Gestion Administrative, organisé par l'Université Jean Monnet est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur CESA Johann, AAE, Université Jean Monnet, Président
Madame LABAUME Bénédicte, IGE CN, Université Jean Monnet, Membre
Madame TORRES Sophie, Conseillère Entreprise, France Travail, Membre
Monsieur FONMARTY Mathieu, TECH, Université Jean Monnet, Suppléant

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Etienne, le 25 avril 2024

Pour le Président et par délégation
Par empêchement
du Directeur Général des Services

Emmanuelle DEMIRKOL
Directrice des Ressources Humaines

